

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° COUR : 200-11-028745-233

DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :

COUR SUPÉRIEURE
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*
(LRC 1985, ch. C-36) »

**AVENTURA PHASE VII INC., AVENTURA PHASE VIII
INC., AVENTURA PHASE IX INC. ET AVENTURA
PHASE X INC.**

Personnes morales légalement constituées, ayant leur siège social
au 1170, Grande Allée Ouest, dans la ville de Québec, dans la
province de Québec, G1S 1E5.

(Ci-après collectivement appelées les « Débitrices »)

**FORMULAIRE DE VOTE SUR LE PLAN DE TRANSACTION
ET D'ARRANGEMENT DES DÉBITRICES**

_____ de _____
(Nom et poste ou fonction du signataire autorisé de l'entité
créancière)

(Nom de l'entité créancière)

Par la présente, je demande au Contrôleur, Raymond Chabot inc., d'enregistrer mon vote sur la résolution soumise aux créanciers visés d'approuver le Plan conjoint de transaction et d'arrangement des Débitrices (le « **Plan** »), daté du 30 novembre 2023, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, dont le dépôt a été autorisé par l'Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée des créanciers, comme suit :

- EN FAVEUR DE L'APPROBATION DU PLAN**
- CONTRE L'APPROBATION DU PLAN**

Notes :

1. Les seuls créanciers autorisés à remplir ce formulaire sont ceux qui sont autorisés à voter à l'assemblée des créanciers du 22 décembre 2023, soit ceux ayant une Réclamation aux fins de vote, comme définie au Plan et à l'Ordonnance relative à la convocation et la tenue d'une assemblée des créanciers.
2. La détermination à savoir si un créancier a une Réclamation aux fins de vote et le montant de ladite Réclamation aux fins de vote sera fait en conformité avec l'Ordonnance relative au traitement des réclamations datée du 30 août 2023 et le Plan conjoint.
3. Un créancier disposant d'une Réclamation aux fins de vote peut voter avant la date prévue de l'assemblée en soumettant au Contrôleur le présent formulaire de vote avant l'assemblée des créanciers :

Raymond Chabot inc.
« Aventura Phase VII inc. et al. – Formulaire de vote »
a/s Jean Gagnon
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Courriel : reclamationshuot@rcgt.com

4. Afin d'être considéré, le présent formulaire de vote devra avoir été reçu par le Contrôleur **au plus tard à 10 h le 22 décembre 2023**, soit avant le début de l'assemblée des créanciers.

Signé à _____

le _____

(Signature du signataire autorisé)

(Signature du témoin)